



Rapide de Gérardmer - 2022

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le tournoi

L'Echiquier des Hautes Vosges organise le « Rapide de Gérardmer - 2022 » le 28 mai 2022.

Le tournoi principal (A) est homologué rapide Fide.

Le tournoi des débutants (B) est homologué Ligue du Grand Est.

Lieu des rencontres : salles de l'Espace du Tilleul – 16 rue du Général de Gaulle – 88400 Gérardmer

Les tournois sont uniquement ouverts aux joueurs ayant une licence FFE pour la saison en cours (licence A ou B). Il sera possible de prendre une licence sur place le jour des tournois (5 € pour les jeunes, 10 € pour les adultes). Une préinscription devra être faite par courriel au plus tard le 26 mai 2022 à 20h00. Seuls les joueurs préinscrits dans les délais prévus pourront participer à l'un des tournois. La participation sera limitée à 60 joueurs pour l'ensemble des 2 tournois.

Article 2 : Règles sanitaires

À ce jour, pas de règles sanitaires spécifiques à appliquer mais des mesures de bon sens à respecter (lavage des mains, distanciation, aération de la salle,...)

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE dans leur dernière version.

L'annexe A.4 du livre de l'Arbitre portant sur le jeu rapide sera appliquée.

Dans le Tournoi B « Débutants », les Petits-Poussins et Poussins auront droit à deux fautes.

Les appariements se feront au « système Suisse » à l'aide de la dernière version du logiciel PAPI.

Pour les joueurs qui ont un ELO Fide pour les parties lentes mais pas d'ELO Fide pour les parties rapides, l'ELO pris en compte pour les appariements sera celui des parties lentes.

Tous les joueurs inscrits dans les délais et titulaires d'une licence FFE valide pour la saison en cours seront pris en compte dans l'appariement dès la 1^{ère} ronde.

Le « Bye » sera autorisé dans le tournoi B pour les rondes 6 et/ou 7, sous réserve qu'il soit demandé avant la fin de la ronde 5.

En cas d'erreur dans la prise en compte du résultat d'une partie, la correction devra être demandée avant l'affichage de l'appariement de la ronde suivante. Passé ce délai, l'erreur ne sera rectifiée que pour la transmission des résultats à la FFE.

Article 4 : Cadence

Tournois A et B : 7 rondes en 15 minutes par joueur + 3 secondes par coup joué.

Article 5 : Horaires

Pointages : le 28/05/2022 de 09h00 à 09h45

Début de la 1^{ère} ronde à 10h00

Pause repas : à l'issue de la 3^{ème} ronde (vers 12h15. La reprise après la pause déjeuner se fera à 13h30.

Clôture du Tournoi : le même jour vers 16h30. Remise des prix et des récompenses vers 17h00.

Article 6 : Droits d'inscription

Pour les jeunes (moins de 20 ans) : 5 €

Pour les adultes : 10 €

Article 7 : Départage

Départage des exæquos : BUCHHOLZ et ensuite PERFORMANCE.

Article 8 : Récompenses

Prix : classement général 1^{er} 100 € 2^{ème} 50 € 3^{ème} 20 €
1^{ère} féminine 30 €

Coupes ou médailles : pour tous les jeunes

Les prix sont non cumulables. Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'organisateur. Tout prix non distribué reste la propriété du club organisateur.

Article 9 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard par rapport au lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Un joueur absent sans en avoir informé préalablement l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements ne soient publiés.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE suivant la procédure en vigueur.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 43 79 58 17, en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et donner les résultats auprès de l'arbitre à l'aide du support papier mis à leur disposition. Si aucun résultat n'a été donné à l'arbitre les 2 joueurs seront considérés comme étant forfaits.

Article 10 : Rappels

- La Charte du joueur d'échecs doit être respectée. Elle sera affichée dans la salle.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. Si les faits sont avérés, l'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Sanctions de la FFE.
- L'analyse des parties jouées et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse en cours de partie.
- Le joueur évitera toute discussion ou toute lecture relative au jeu d'échecs en cours de partie.
- Toute dégradation volontaire de matériel entraînera une exclusion du tournoi.
- Tout contrevenant au règlement intérieur pourra recevoir un avertissement. Le deuxième avertissement entraînera l'exclusion du tournoi.

Article 11 :

Arbitre Principal : LIST Jean-Pierre – AFO – M53018

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal

Jean-Pierre LIST



Le Responsable de l'Accueil

Julien SKOTAREK

Julien SKOTAREK

L'organisateur

Jean-Pierre LIST

